

DEC112212DAJ

Décision fixant le calendrier des élections pour le renouvellement des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2011 portant organisation des élections pour le renouvellement des membres des sections du CoNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Objet

Conformément à l'article 1er de l'arrêté du 15 juin 2011 susvisé, la présente décision fixe le calendrier pour les élections des membres des sections du CoNRS.

Art. 2. - Listes électorales

2.1. - Les listes électorales des sections établies par le secrétariat exécutif de la commission électorale spécialisée sont consultables à compter du **12 décembre 2011**.

2.2. - La date limite de réception des demandes de rectifications sur les listes électorales est fixée au **16 janvier 2012**.

2.3. - La date limite d'inscription sur une liste électorale est fixée au **16 janvier 2012**.

2.4. - Les listes électorales, arrêtées le **26 janvier 2012** par le président du CNRS, sont consultables à compter du **27 janvier 2012**.

2.5. - La date limite de réception des réclamations sur les listes électorales est fixée au **13 février 2012**.

2.6. - Les listes électorales rectificatives, arrêtées le **16 février 2012** par le président du CNRS, sont consultables à compter du **17 février 2012**.

2.8. - Les listes électorales et les listes électorales rectificatives sont consultables, au siège du CNRS - Secrétariat général pour les élections (3 rue Michel Ange – 75016 Paris – Bureau B5.11) et par voie électronique sur le site Internet consacré aux élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Art. 3. - Candidatures

3.1. – Collèges A1, A2, B1 et B2 – scrutin plurinominal

3.1.1. - Premier tour de scrutin

La date limite de réception des déclarations de candidatures est fixée au **20 février 2012 à 12 h00.**

La date limite de réception des professions de foi des candidats est fixée au **22 février 2012.**

La date limite de réception des *curriculum vitae* des candidats est fixée au **1^{er} mars 2012.**

3.1.2. - Second tour de scrutin

La date limite de maintien des candidatures est fixée au **24 avril 2012 à 12 h00.**

La date limite de réception des professions de foi des candidats est fixée au **25 avril 2012.**

La date limite de réception des *curriculum vitae* des candidats est fixée au **3 mai 2012.**

3.2. - Collège C – scrutin de liste

La date limite de réception des listes de candidats et des accords individuels est fixée au **26 mars 2012 à 12 h 00**

La date limite de réception des professions de foi des listes de candidats est fixée au **28 mars 2012**

La date limite de défaillance d'un candidat d'une liste prévue à l'article 6 §2° de l'arrêté du 15 juin 2011 susvisé, est fixée au **29 mars 2012.**

La réunion de la commission électorale pour la validation des listes est fixée au **30 mars 2012.**

Art. 4. - Période de vote

4.1. - Collèges A1, B1, A2 et B2

4.1.1. - Premier tour de scrutin

Le matériel de vote est adressé aux électeurs à compter du **20 mars 2012.**

La date limite de réception des votes est fixée au **17 avril 2012 à 10h00** date de clôture du scrutin.

4.1.2. - Second tour de scrutin

Le matériel de vote est adressé aux électeurs à compter du **31 mai 2012.**

La date limite de réception des votes est fixée au **27 juin 2012 à 10h00** date de clôture du scrutin.

4.2. - Collège C

Le matériel de vote est adressé aux électeurs à compter du **31 mai 2012.**

La date limite de réception des votes est fixée au **28 juin 2012 à 10h00** date de clôture du scrutin.

Art. 5. - Dépouillement

5.1. - Collèges A1, B1, A2 et B2

5.1.1. - Premier tour de scrutin

Le dépouillement s'effectuera le **17 avril 2012 à partir de 10h15.**

5.1.2. - Second tour de scrutin

Le dépouillement s'effectuera le **27 juin 2012 à partir de 10h15.**

5.2. - Collège C

Le dépouillement s'effectuera le **28 juin 2012 à partir de 10h15.**

Art. 6. - Publication

6.1. – La présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange – 75016 Paris) ainsi que sur le site Web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

6.2. – Le président du CNRS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 30 septembre 2011

Alain Fuchs